

Affaires publiques et promotion

Rapport sur les activités liées aux affaires publiques et
à la promotion de l'ABRC 2015-2016

Avril 2016



Contexte de la promotion de l'ABRC

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) représente les vingt-neuf plus grandes bibliothèques universitaires du pays. L'amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur est au cœur de la mission de l'ABRC. L'ABRC favorise l'efficacité et la pérennité de la communication savante, de même que les politiques publiques qui permettent un large accès à l'information savante.

Notre association comprend deux organisations de bibliothèque qui font partie du gouvernement du Canada : Bibliothèque et Archives Canada (BAC) et la direction de la Gestion du savoir du Conseil national de recherches, qui est la Bibliothèque scientifique nationale. Elles ne participent pas aux activités de promotion de l'ABRC.

Nos activités d'affaires publiques et de promotion sont dirigées par le bureau de l'ABRC à Ottawa. La directrice générale, Susan Haigh, pilote ce dossier avec l'aide d'un cabinet d'experts-conseils en relations gouvernementales, Temple Scott Associates (TSA), et du personnel.

À compter d'avril 2016, le travail de l'ABRC dans ce domaine sera éclairé et guidé par son nouveau Comité des politiques, sous la présidence de Gerald Beasley (University of Alberta).

Positionnement de l'ABRC et faits nouveaux d'intérêt

Les efforts de promotion de l'ABRC suivent les cycles du Parlement et du budget fédéral. Le Parlement siège habituellement de la fin de septembre à la mi-décembre et de la fin de janvier à la mi-juin, tandis que le budget fédéral est présenté à la Chambre des communes en février ou en mars. Nous participons aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (du milieu de l'été au début de l'automne), ainsi qu'aux consultations du ministère des Finances, habituellement en janvier ou février.

Notre cabinet de relations gouvernementales prépare une lettre pour présenter l'ABRC et ses principales préoccupations à divers députés, ministres et présidents de comité maintenant qu'ils ont été nommés. Les lettres seront probablement envoyées au début de mai.

Les messages clés de l'ABRC sur la politique publique mettent l'accent sur quatre grands thèmes d'intérêt – l'aide gouvernementale à la recherche et à son infrastructure; l'aide aux bibliothèques nationales et à la préservation du patrimoine documentaire; l'élargissement de l'accès à l'information; et l'équilibre des droits d'auteur – pour orienter nos efforts de promotion pendant que nous mettons l'accent sur un enjeu ou sur un autre, selon le forum où nous œuvrons. Nous surveillons l'évolution des politiques dans nos domaines d'intérêt tout au long de l'année et nous y réagissons selon qu'il nous semble opportun.

On trouvera les déclarations publiques, les documents d'information et les publications de l'ABRC dans le site Web de l'ABRC.

Conjoncture politique en 2015-2016

Le 19 octobre dernier, les Libéraux, sous Justin Trudeau, ont fait élire un gouvernement majoritaire, avec 184 sièges sur 338 (54,4 %). Les Conservateurs, avec 99 sièges (29,4 %), sont devenus l'opposition officielle, et Stephen Harper a renoncé à son rôle de chef de parti et a été remplacé à titre intérimaire par Rona Ambrose. Une division du vote québécois a ramené le Nouveau parti démocratique à son rang normal de tiers parti, avec 44 sièges (13 %), sous la direction de Thomas Mulcair, qui vient d'être désavoué au congrès national de son parti en avril. Alors que le Bloc québécois, sous Gilles Duceppe, a remporté 10 circonscriptions (3 %), M. Duceppe n'a pas su conserver son propre siège et a par la suite abandonné la direction. Elizabeth May, chef du parti Vert, a conservé son siège, mais demeure la seule élue du parti Vert.

Le caucus fédéral et le Cabinet

Le caucus du premier ministre Trudeau compte 184 députés, de toutes les provinces et de tous les territoires. Un grand nombre des nouveaux députés en sont à leur première présence au Parlement. Le nouveau Cabinet est dominé par des personnes qui font leurs premières armes dans un gouvernement national : 6 membres avaient déjà été ministres, 6 avaient été simples députés, et 19 sont des nouveaux venus avec de solides titres de compétence personnels, mais sans expérience politique fédérale. Plusieurs de ces recrues ont été nommées à des portefeuilles, tels les finances, l'infrastructure et l'environnement, qui revêtent une importance cruciale pour le programme du gouvernement. Cependant, un grand nombre des ministres ont des antécédents en politique provinciale et municipale et/ou apportent une bonne expérience universitaire, professionnelle et personnelle à leur portefeuille.

Conformément à une promesse électorale, le Cabinet du premier ministre Trudeau compte autant de femmes que d'hommes : 15 femmes, 15 hommes. Le Cabinet a aussi un nombre sans précédent de quatre députés sikhs-canadiens. La représentation régionale a toujours été un facteur important dans la composition du Cabinet. Égal à lui-même, le premier ministre Trudeau s'est donné un Cabinet qui compte au moins un représentant de chaque province et un représentant des territoires.

Un thème central de la campagne libérale était la promesse que le parti gérerait les affaires du gouvernement autrement que de la manière perçue des Conservateurs sortants, par le ton et la substance.

Le gouvernement libéral démontre un engagement clair de faire avancer rapidement plusieurs propositions de politique qui étaient au cœur du programme électoral du parti. Une de ses premières décisions a été de rétablir le questionnaire long du recensement – à la grande satisfaction de l'ABRC.

Priorités gouvernementales

Pendant la campagne électorale de 2015, les Libéraux ont souvent promis que leur nouveau gouvernement continuerait de s'attacher par-dessus tout aux enjeux économiques, faisant valoir que la croissance du Canada sous le régime conservateur était trop faible. Le point central du

plan économique proposé par les Libéraux était de stimuler l'économie en doublant les investissements fédéraux en infrastructure, les faisant passer de 60 à 120 milliards de dollars. Pour cela, les Libéraux ont proposé d'accumuler des déficits de 10 milliards de dollars dans chacune des trois prochaines années.

Cependant, lors du dépôt du budget de 2016-2017, les déficits proposés étaient de pas moins de 30 milliards de dollars pour les années à venir. Le développement des infrastructures demeure un grand point du budget de 2016-2017, mais le budget réserve aussi des fonds non négligeables aux programmes visant à améliorer la qualité de vie des Premières Nations, et une grande partie du budget est destinée à la nouvelle prestation universelle pour la garde d'enfants. Les Libéraux espèrent que ces dépenses stimuleront l'économie et permettront des investissements en infrastructure qui donneront au Canada une plus grande capacité de commerce international et intérieur.

Une des premières initiatives du premier ministre Trudeau a été de se réunir avec ses homologues provinciaux. L'ordre du jour du sommet fédéral-provincial concernait : l'environnement, les soins de santé, la réforme des pensions et les infrastructures. Tous ces domaines de politique demeurent de grandes priorités pour le gouvernement Trudeau, des priorités que le gouvernement exploitera dans la poursuite de sa collaboration avec les provinces.

Les autres grandes priorités du gouvernement Trudeau sont la modification de la loi C-51, la *Loi antiterroriste* des Conservateurs (y compris les changements aux dispositions relatives à la propagande terroriste et l'obligation faite aux FSI de supprimer tout contenu terroriste), et la réforme parlementaire (à la fois pour les nominations au Sénat et pour le processus électoral).

Budget de 2016

Le gouvernement Trudeau a déposé son premier [budget](#) le 22 mars 2016.

Généralités

Les projections budgétaires annoncent des déficits d'ici 2020-2021, avec un engagement d'abaisser le ratio dette:PIB sur la même période quinquennale. Le déficit sera de 29,5 milliards de dollars en 2016-2017, et reviendra à 14,3 milliards de dollars en 2020-2021. Le ratio dette:PIB sera de 32,5 % en 2016-2017, et retombera à 30,9 % en 2020-2021.

Financement de la recherche postsecondaire

Le budget de 2016 propose d'accorder 95 millions de dollars de plus de financement permanent, à compter de 2016-2017, aux conseils subventionnaires; c'est le montant le plus élevé de nouveau financement annuel pour la recherche axée sur la découverte en plus d'une décennie. Les affectations sont les suivantes :

- 30 millions de dollars pour les Instituts de recherche en santé du Canada;
- 30 millions de dollars pour le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie;
- 16 millions de dollars pour le Conseil de recherches en sciences humaines;

- 19 millions de dollars pour le Fonds de soutien à la recherche pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à absorber les coûts indirects de la recherche qu'ils mènent pour le compte du gouvernement fédéral.

Avec le financement de 46 millions de dollars à compter de 2016-2017 que leur avait accordé le budget de 2015, les conseils subventionnaires disposent désormais d'un total annuel de 141 millions de dollars de nouvelles ressources.

Pour être sûre que l'aide fédérale pour la recherche, y compris par l'intermédiaire des conseils subventionnaires, est stratégique et efficace, la ministre des Sciences procédera à un examen détaillé et complet de tous les éléments d'aide fédérale pour la science fondamentale au cours de la prochaine année. Pour renforcer les conseils subventionnaires et l'écosystème de la recherche du Canada, l'examen :

- Évaluera les possibilités d'accroître les retombées de l'aide fédérale sur l'excellence en recherche et les avantages qui en découlent;
- Examinera la justification du ciblage du financement des conseils subventionnaires et apportera une plus grande cohérence à la gamme variée des priorités de recherche-développement et des instruments de financement du gouvernement fédéral;
- Évaluera l'aide destinée aux nouveaux chercheurs prometteurs;
- Veillera à ce qu'il y ait suffisamment de souplesse pour exploiter les nouvelles occasions de recherche pour le Canada, y compris les grands projets scientifiques et d'autres collaborations internationales.

Nouveau Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

Le budget de 2016 propose d'affecter jusqu'à 2 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, à un nouveau Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, qui est une initiative ponctuelle couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure dans les établissements postsecondaires et les organisations affiliées de recherche et de commercialisation, en collaboration avec les provinces et les territoires. L'initiative vise à améliorer et à moderniser les installations de recherche et de commercialisation sur les campus canadiens, ainsi que les installations de formation d'intérêt pour l'industrie dans les collèges et les polytechniques, de même que les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la durabilité environnementale de ces types d'installations. Il y a déjà des travaux en cours, en consultation avec les provinces et les territoires, pour lancer cette initiative le plus rapidement possible.

Prêts aux étudiants

À compter de l'année scolaire 2016-2017, le Programme de bourses aux étudiants sera majoré de 50 % pour les étudiants à faible revenu, à revenu moyen et à temps partiel. Par la suite, à compter de 2017-2018, les seuils existants de faible revenu et de revenu moyen feront place à un seuil progressif unique, où les bourses diminueront graduellement en fonction du revenu et de la taille des familles. En 2016-2017, le gouvernement n'obligera les étudiants à rembourser leurs prêts fédéraux que lorsque leur revenu annuel sera d'au moins 25 000 \$. Les étudiants profiteront aussi d'une contribution uniforme à leurs frais

de scolarité pour être admissibles aux prêts fédéraux, ce qui permettra à un plus grand nombre de travailler pendant leurs études sans compromettre leur accès à l'aide fédérale.

Accès à l'information

Pour aider les Canadiens à accéder plus facilement à l'information gouvernementale, y compris à leurs renseignements personnels, le gouvernement propose de créer un site Web central simple où les Canadiens pourront présenter une demande à n'importe quelle institution fédérale. Il y aura une garantie de 30 jours pour les demandes de renseignements personnels : si la réponse à une demande devait prendre plus de 30 jours, le gouvernement expliquera le retard par écrit au demandeur et au commissaire à la protection de la vie privée. Le budget de 2016 propose d'attribuer 12,9 millions de dollars sur cinq ans au Secrétariat du Conseil du Trésor pour ces activités.

En outre, sous l'éclairage de ses consultations avec le commissaire à l'information et les intervenants et sur les conseils des parlementaires, le gouvernement ira de l'avant avec ses engagements de rajeunir l'accès à l'information, notamment en donnant au commissaire à l'information le pouvoir d'ordonner la communication d'information gouvernementale et en veillant à ce que la *Loi sur l'accès à l'information* s'applique correctement aux cabinets du premier ministre et des ministres, ainsi qu'aux institutions administratives qui appuient les tribunaux et le Parlement.

Données ouvertes

Le gouvernement veut accélérer et accroître les initiatives de données ouvertes et faire participer davantage les Canadiens à la formulation des politiques. Le budget de 2016 a prévu 11,5 millions de dollars sur cinq ans pour doubler le budget du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les activités de gouvernement ouvert. Ce financement permettra au Secrétariat du Conseil du Trésor de se donner de nouveaux moyens de consulter les Canadiens, de concevoir et d'appliquer une stratégie ambitieuse de gouvernement ouvert et d'accélérer la diffusion de contenu numérique.

Aide à la recherche

L'ABRC préconise que le gouvernement continue d'appuyer la recherche (dans le sens du budget de 2016) et l'investissement dans son infrastructure d'appui, avec accent, dans le cas qui nous intéresse, sur la gestion des données. Nous faisons valoir que la recherche stimule l'innovation et la croissance économique et qu'elle entraîne des retombées pour la société et dans la vie des Canadiens.

Nous demandons au gouvernement de maintenir et d'accroître son aide aux organismes compétents, y compris le Conseil national de recherches, les conseils subventionnaires fédéraux, et les organismes d'infrastructure indépendants, comme le réseau de recherche numérique CANARIE et la Fondation canadienne pour l'innovation. Dans la même veine, nous encourageons le gouvernement à maintenir les organisations nationales d'information sur la recherche, comme le Conseil national de recherches et Bibliothèque et Archives Canada.

L'ABRC exprime les vues de ses membres dans le cadre de diverses tribunes, discussions et consultations avec les organismes fédéraux d'aide à la recherche. La participation à un petit déjeuner-causerie annuel avec les présidents des conseils subventionnaires, sous les auspices du Consortium canadien pour la recherche, et notre participation annuelle au sommet national de CANARIE, en témoignent.

Gestion des données de recherche (GDR)

L'ABRC a continué de recommander au gouvernement, par des lettres et par son mémoire budgétaire, d'appuyer la gestion des données de recherche pendant la période visée par le rapport.

En juillet 2105, Industrie Canada (devenu Innovation, Science et Développement économique Canada) a mené une consultation sur la formulation d'une stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique pour le Canada. L'ABRC a soumis un mémoire respecté, dont le contenu a ensuite été repris ou a eu ses échos dans plusieurs mémoires d'autres groupes d'intervenants.

La présidente et la directrice générale de l'ABRC participent au Conseil de direction pour l'infrastructure numérique de la recherche (CDINR), soit un groupe d'intervenants multiples qui réunit des représentants de niveau supérieur des organismes subventionnaires fédéraux et des grands organismes d'aide à la recherche, comme Calcul Canada, CANARIE et le Conseil des dirigeants principaux de l'information des universités canadiennes (CDPIUC). Ce groupe discute actuellement d'une approche rationnelle de la planification et du financement de l'infrastructure de soutien numérique de la recherche universitaire au Canada, sous la présidence du président de l'University of Waterloo.

Le 4 février 2016, la ministre des Sciences, Kirsty Duncan, a assisté à la réunion du CDINR; et, à sa demande, le CDINR a ensuite pris l'engagement, dans une lettre formelle, de travailler avec le gouvernement à la formulation d'un plan d'investissement dans l'infrastructure de recherche pour le Canada.

Avec le réseau Portage pour la gestion des données de recherche qui prend forme et qui s'installe, nous avons noué de solides relations avec CANARIE, qui a financé Données de recherche Canada, un organisme hôte pour les intervenants en GDR. L'enveloppe de financement de CANARIE a récemment été renouvelée pour cinq autres années, et nous espérons que CANARIE maintiendra, voire accroîtra, son investissement dans la GDR au Canada et qu'une part de ce financement ira aux initiatives de Portage.

Le 27 janvier 2016, nous avons annoncé la signature d'un accord avec Calcul Canada (l'organisme de recherche en informatique avancée) au Canada, dans le cadre duquel Calcul Canada contribuera pour 1 M\$ d'investissement direct et de moyens techniques, alors que l'ABRC apportera son expertise en données et son soutien technique à la création d'un « pipeline de préservation des données ». C'est un pas en avant vers l'automatisation de la conservation des données au Canada.

Libre accès aux publications et données

L'ABRC s'emploie à faire connaître et comprendre le libre accès (LA) et nous avons applaudi publiquement l'annonce, faite à la fin de février 2015, de la Politique des trois organismes sur le

libre accès (OA) aux publications. Nous avons par la suite produit des notes d’allocution au sujet de la politique, que les bibliothèques membres pourront utiliser auprès des chercheurs, et avons proposé de nouvelles questions et réponses aux organismes qui pourraient vouloir les ajouter à leur site. En novembre 2015, nous avons offert un webinaire « Comprendre, promouvoir et soutenir la Politique des trois organismes sur le libre accès ». Et nous en préparons un autre, en collaboration avec la SPARC.

L’ABRC a aussi parlé de libre accès au cours de ses réunions et de sa correspondance avec les parlementaires, insistant sur le droit des Canadiens d’avoir accès aux résultats de la recherche qu’ils financent par leurs impôts, ainsi que sur les avantages qu’offre l’accès public général aux publications de recherche.

En septembre 2015, l’ABRC a répondu par un mémoire écrit à l’invitation des trois organismes à commenter leur Déclaration de principes sur la gestion des données numériques. Divers représentants de l’ABRC et de Portage se sont réunis avec des représentants des conseils subventionnaires pour décrire Portage et discuter des projets pilotes prévus des conseils pour l’utilisation de l’outil de planification de la gestion des données de Portage, *Assistant PGD*. Nous avons aussi rencontré à leur demande les responsables de Science ouverte, qui travaillaient à une stratégie de science ouverte dans le cadre du plan de Gouvernement ouvert, pour parler de Portage.

Gouvernement ouvert

L’initiative pour un Gouvernement ouvert demeure un travail en cours. Nous poursuivons l’étude d’un éventail plus vaste d’ensembles de données à mettre à la disposition des chercheurs et du public par l’intermédiaire du Portail, et des initiatives annoncées comme la « bibliothèque virtuelle » pour un libre accès global aux publications et documents gouvernementaux. En juillet 2015, nous nous sommes réunis avec l’expert-conseil chargé d’une évaluation indépendante des progrès que le Canada accomplit dans son premier plan d’action pour le compte du Partenariat international pour un gouvernement transparent. En février 2016, l’ABRC a envoyé un commentaire écrit au Secrétariat, en réponse directe à une invitation à commenter la deuxième évaluation provisoire du Plan d’action pour un gouvernement ouvert.

Préservation du patrimoine documentaire du Canada

Le budget de 2016 du gouvernement libéral a accordé une aide généreuse à la recherche et à son infrastructure, mais Bibliothèque et Archives Canada (BAC) n’a pas reçu de nouveau financement et est donc toujours victime des effets négatifs des réductions annoncées en 2012. Les ressources qu’il faudrait pour s’acquitter de son vaste mandat demeurent insuffisantes, mais il y a quand même des changements positifs à BAC.

L’ABRC est membre du Forum des milieux intéressés de BAC, qui a été créé par le bibliothécaire et archiviste du Canada, Guy Berthiaume. Ce forum se réunit trimestriellement. L’ABRC appuie activement les initiatives ou les collaborations de BAC qui favorisent la préservation et l’accessibilité nationales du contenu canadien.

BAC a annoncé récemment un nouveau partenariat avec la Bibliothèque publique d'Ottawa pour la combinaison de leurs efforts relativement à un nouveau joyau de bibliothèque centrale à Ottawa, et l'ABRC trouvera des moyens de marquer son appui à cette idée.

Rendre possible l'accès à l'information

L'ABRC a milité pour l'ouverture de l'accès à l'information et au savoir en déployant une panoplie de moyens, allant de l'appui à la transparence du gouvernement jusqu'à la promotion de l'accès à Internet à large bande à prix abordable.

Accès aux publications gouvernementales

L'ABRC poursuit son rôle au sein du Comité consultatif des bibliothèques du Programme des services de dépôt (PSD), en encourageant la distribution numérique des publications du gouvernement fédéral aux bibliothèques. Nous encourageons aussi le PSD à collaborer avec d'autres organismes gouvernementaux pour voir à la présentation intégrale des publications (y compris le contenu des sites Web).

Depuis 2014, par souci d'économie, certaines publications numériques seulement ont été distribuées, et nous demeurons inquiets au sujet de l'évolution des enjeux à long terme liés à la gestion des publications gouvernementales. Plusieurs bibliothèques membres de l'ABRC collaborent à la création d'un réseau LOCKSS privé, précisément pour la préservation à long terme des documents gouvernementaux, et le PSD a mis sa collection électronique à la disposition de ce réseau.

En 2015, l'ABRC a organisé une assemblée de tous ses membres qui mènent actuellement des activités d'archivage sur le Web, pour échanger de l'information sur les membres qui saisissent les sites Web du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. BAC a rétabli son programme global de collecte du domaine .gc.ca et a l'intention de mettre en ligne le contenu recueilli d'ici un an. Il s'agit là de faits positifs pour lesquels l'ABRC a marqué son solide appui.

La préservation de l'information gouvernementale numérique et la possibilité d'y accéder sont importantes et justifient un suivi et devraient peut-être devenir une plus grande priorité dans les efforts de promotion de l'ABRC. Pour explorer cette problématique, l'ABRC a tenu une séance spéciale les 14 et 15 mai 2015 sur « Léviathan Nord : Accès à long terme à l'information gouvernementale à l'ère numérique ». Inspirée par la première assemblée « Léviathan » du Center for Research Libraries de Chicago en avril 2014, elle a convoqué divers intervenants intéressés par la préservation et l'utilisation à long terme de l'information gouvernementale, et offert ainsi un forum pour l'étude des divers aspects du défi et des possibilités de collaboration future. Le nouveau Comité de l'avancement de la recherche sera chargé d'étudier les prochaines étapes dans ce domaine.

Protection des renseignements personnels et accès légal

En 2015, le gouvernement conservateur a fait adopter la loi C-51, la *Loi antiterroriste*, qui renferme plusieurs dispositions qui élargissent sensiblement les pouvoirs d'application de la loi

en lien avec la sécurité. Le Conseil d'administration a décidé que l'ABRC ne prendrait pas position publiquement sur cette Loi, mais nous continuons de suivre les préoccupations que soulèvent certaines parties de la Loi. Le gouvernement fédéral a signalé son intention de revoir cette Loi, et nous verrons si cela se produit en 2016-2017.

Maintien de l'équilibre du droit d'auteur

L'ABRC préconise depuis des années un meilleur équilibre de la législation canadienne sur le droit d'auteur. La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, sanctionnée en juin 2012, prévoit des exceptions nouvelles ou améliorées pour les utilisateurs, y compris les bibliothèques et les établissements d'enseignement. Elle prévoit notamment l'utilisation équitable pour fins d'éducation. La Loi comprend malheureusement aussi une rigoureuse disposition anticourtage des serrures numériques.

Examen législatif de la Loi sur la modernisation du droit d'auteur en 2017

En 2017, il y aura un examen quinquennal obligatoire de la Loi de 2012, et l'ABRC se prépare à intervenir d'une voix forte dans ce processus. L'objectif principal de l'ABRC sera de maintenir l'équilibre que nous croyons avoir été réalisé par des dispositions comme l'utilisation équitable à des fins d'éducation qui ont été instaurées en 2012.

Au cours de la dernière année, il est apparu que des organisations opposées à certaines des nouvelles dispositions continuent d'exercer des pressions sur le gouvernement et de faire connaître leur position dans les médias. On s'attend qu'elles poursuivent ces efforts, avec un certain succès. En mars 2015, l'ABRC a adressé une lettre aux ministres responsables, aux partis d'opposition et aux membres du comité de la Chambre responsable du droit d'auteur, ainsi qu'aux fonctionnaires, pour marquer leur appui positif aux dispositions de la loi concernant l'éducation et en détailler les effets sur l'enseignement postsecondaire. Nous avons depuis créé un groupe de travail d'experts du droit d'auteur recrutés parmi nos membres à l'échelle du pays pour appuyer la directrice générale dans les questions de promotion du droit d'auteur et pour développer notre position et le corpus de textes en prévision de l'examen législatif. Mais nous avons choisi de demeurer discrets dans nos communications publiques pour l'instant.

Promotion conjointe avec l'ACB et le CBUC

La directrice générale de l'ACB a communiqué avec l'ABRC et le CBUC pour leur demander de prendre en charge les questions de politique à l'échelle nationale, pendant que l'ACB s'occupe de sa dissolution. Nous avons accepté de le faire, en mettant l'accent à court terme sur le PTP et sur l'utilisation équitable à des fins d'éducation.

Accord du Partenariat transpacifique

Le Canada a signé l'accord sous le gouvernement conservateur, mais le gouvernement Trudeau a promis de consulter les Canadiens à ce sujet. Nous savons que l'accord est controversé aux États-Unis et qu'il ne sera probablement pas mis en œuvre s'il n'est pas ratifié aux États-Unis.

L'ABRC a piloté l'élaboration d'une déclaration conjointe de l'ACB, de l'ABRC et du CBUC pour protester contre la prolongation envisagée de la durée du droit d'auteur et les serrures numériques. Comme concession pragmatique au fait que la prolongation de la durée risque peu d'être une disposition qui amènerait le Canada à rejeter le partenariat, nous avons proposé un système d'enregistrement pour que les créateurs puissent avoir cette prolongation de durée.

Nous avons l'intention de reprendre la déclaration dans des lettres à envoyer à certains politiciens et fonctionnaires. Nous avons été informés qu'il y a de bonnes chances que le monde des bibliothèques soit invité à faire une présentation au Comité qui mène actuellement des consultations nationales sur le PTP.

Traité de Marrakech

Le gouvernement Harper avait annoncé dans le budget de 2015 qu'il avait l'intention de modifier la Loi sur le droit d'auteur pour permettre au Canada de mettre en œuvre le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées – et d'y accéder. Le projet de loi est mort au *Feuilleton* avec le déclenchement des élections. Cependant, le 24 mars 2016, il a été déposé de nouveau. Le projet de loi C-11 devrait progresser rapidement et nous espérons que l'ABRC et l'ACB seront invitées à témoigner devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, qui en fera l'étude détaillée.

OMPI

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) compte tenir sa 32^e session du 9 au 13 mai 2016. L'OMPI examine actuellement si et comment il faut faire la promotion d'un ensemble minimal d'exceptions et de limitations en matière de droit d'auteur pour les bibliothèques et les archives. Comme d'habitude, l'ABRC assistera à une séance d'information avant et après cette réunion et restera en contact avec l'Association canadienne des bibliothèques, Universités Canada et l'IFLA au sujet des questions d'intérêt pour l'OMPI.

Autres activités

Association canadienne des bibliothèques

Le paysage de l'association des bibliothèques au Canada se transforme. Les membres de l'ACB ont voté la dissolution de leur association. Une nouvelle organisation, la Fédération canadienne des associations de bibliothèques, qui reste à former, aura pour rôle principal d'être le porte-parole national du monde des bibliothèques et championne des valeurs et de la valeur des bibliothèques, et à être un agent d'influence sur les politiques publiques nationales et internationales touchant les bibliothèques et leurs collectivités.

L'ABRC s'est investie dans cet effort, se réunissant chaque semaine pour aider à formuler la proposition de nouvelle organisation, et a l'intention d'en devenir membre et, de fait, aura un siège au conseil.

Les effectifs limités qui demeurent à l'ACB ont dû concentrer leurs actions sur les processus de dissolution, de sorte que, à la demande de l'ACB, l'ABRC a assumé une responsabilité plus vaste pour certaines questions de politique, en particulier dans le domaine du droit d'auteur. Ainsi, Susan Haigh a travaillé avec un groupe de travail formé de représentants venant des établissements membres de l'ABRC et de l'ancien Comité du droit d'auteur de l'ACB pour élaborer ses positions de promotion à court terme et en particulier se préparer à défendre l'utilisation équitable à des fins d'éducation.

Planification des séances du congrès

La proposition de l'ABRC pour une séance « Hack the Act » (Pirater la Loi) à la Conférence de l'ACB sur le droit d'auteur a été acceptée. La séance, qui aura lieu dans le cadre de la conférence les 26 et 27 mai à Halifax, devrait permettre de recueillir des renseignements utiles sur les changements que les bibliothèques aimeraient voir si la Loi est rouverte.

Ann Ludbrook (Ryerson) et Susan Haigh seront les coanimatrices de la séance sur le droit d'auteur le 1^{er} juin au Forum des politiques de l'ACB à Ottawa, sur le thème « Influencer la législation canadienne sur le droit d'auteur : Être prêt ». Quatre conférenciers du milieu des bibliothèques présenteront des rapports éclair sur divers sujets relatifs au droit d'auteur, y compris Marrakech/le projet de loi C-11, les exceptions inutilisées, les dispositions du PTP pour une prolongation de durée et les serrures numériques, de même que l'utilisation équitable à des fins d'éducation. La moitié de la séance sera ensuite consacrée à des petits groupes de discussion qui exploreront et raffineront les positions des politiques des bibliothèques sur les questions de droit d'auteur à soumettre à la nouvelle Fédération.

Consortium canadien pour la recherche

L'ABRC maintient son adhésion au Consortium canadien pour la recherche, une coalition de 20 organismes. En décembre 2015, le CCR a organisé un autre petit déjeuner des bailleurs de fonds, qui rejoint les présidents et les hauts responsables des conseils subventionnaires (FCI, IRSC, CRSNG, CRSH) et de Mitacs. Le CCR a établi un questionnaire destiné aux candidats avant les élections de l'automne 2015. Il a reçu des réponses des Libéraux, du NPD, et des Verts. L'organisation a également exprimé ses vues sur le budget de 2016 et fait des recommandations sur la nomination d'un conseiller scientifique national.

Activités de promotion

Les membres du personnel de l'ABRC ont aussi assisté à diverses fonctions d'affaires publiques, et en particulier :

- Séance d'information sur Cadeaux de lobbyistes : Défis pour les lobbyistes, les membres du personnel politique et les fonctionnaires (avril 2015)

- Séance d'information sur la Sensibilisation parlementaire – Journalistes politiques (mai 2015)
- Célébrer la philanthropie : Politique publique pour la philanthropie, les organismes de charité et les organismes sans but lucratif – la question à ne pas oublier (juillet 2015)
- Consensualisation : Faire comprendre les enjeux sur la nouvelle colline du Parlement (novembre 2015)
- L'atelier du *Hill Times* sur le Partenariat transpacifique (décembre 2015)
- Petit-déjeuner parlementaire – où trois députés ont discuté du rôle et de la valeur des organismes sans but lucratif dans la formulation des politiques (mars 2016).

Pour plus d'information

Pour plus d'information sur nos activités de promotion, consulter le site Web de l'ABRC :

- Déclarations publiques <http://www.carl-abrc.ca/fr/category/nouvelles/>
- Influencer les politiques <http://www.carl-abrc.ca/fr/influencer-les-politiques/>
- Publications et documents <http://www.carl-abrc.ca/fr/publications-et-documents/>

Association des bibliothèques de recherche du Canada

Tél. : 613.482.9344 203-309, rue Cooper
info@carl-abrc.ca Ottawa, ON
www.carl-abrc.ca K2P 0G5

